

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Mise en place d'un plan de dragage pluri-annuel de l'embouchure du Porto en vue du rechargement de la grande plage de Porto (Ota, Corse)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Commune d'Ota

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Pierre-Paul de PIANELLI

RCS / SIRET

2 1 2 0 0 1 9 8 6 0 0 0 1 8

Forme juridique

Collectivité territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
13. Travaux de rechargement de plage 25. Extraction de minéraux par dragage marin ou fluvial	Projet soumis à déclaration environnementale au titre des rubriques : - 4.1.2.0 : montant des travaux d'aménagement supérieur à 160 000 et inférieur à 1 900 000 euros, - 4.1.3.0 : volume dragué en mer sur un an inférieur 500 000m ³ , - 3.2.1.0 : volume dragué dans un cours d'eau sur un an inférieur ou égale 2 000m ³ , avec teneurs inférieures à S1

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La commune d'Ota souhaite mettre en place un plan de dragage sur 10 ans permettant de draguer l'embouchure de la rivière du Porto, afin de maintenir une profondeur de 2 mètres et de limiter les dégâts causés par les inondations. Les éléments dragués permettront de recharger la grande plage de Porto, pour lutter contre les aléas d'érosion côtière et de submersion marine.

Le plan de dragage consiste à curer, tous les ans, l'amont de la rivière (en amont de la passerelle) avec un volume maximum de 2 000m³, et de déposer les sédiments curés sur le haut de la grande plage de Porto. En amont de la passerelle, la législation qui s'applique est celle concernant les cours d'eau. Tous les 4 ans ou 5 ans (selon l'importance des inondations), un dragage plus important sera réalisé avec toujours un dragage en amont de la passerelle (maximum 2 000m³) mais aussi un dragage en aval de la passerelle d'un volume de 10 000m³. La partie aval de la passerelle est considéré comme maritime d'un point de vue de la réglementation. Les sables extraits de la rivière seront aussi déposés sur le haut de la plage de Porto.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont de:

- Lutter contre l'érosion de la grande plage de Porto,
- Limiter les dégâts des inondations en lien avec les épisodes de crue, en limitant l'obstruction du lit de la rivière du Porto,
- Lutter contre les aléas de submersion marine qui ont lieu sur la grande plage de Porto et qui mettent en péril la sécurité des biens et des personnes,
- Permettre le bon fonctionnement du plan d'eau en maintenant une profondeur de l'embouchure de 2 mètres.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les étapes de la phase de travaux pour les dragages de la rivière seront les suivantes:

- Dragage à l'avancement de la rivière, à l'aide d'une pelle équipée d'un godet de 3m³ (création d'une "piste provisoire" dans la rivière);
- Retrait de la piste à l'aide de la pelle en chargeant les éléments dragués dans des camions.

Les étapes de la phase de rechargement de la plage sont les suivantes:

- Déchargement des camions sur le haut de la plage ;
- Retrait des éléments grossiers et des macrodéchets ;
- Régalage des sables sur le haut de la plage.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le dragage et le rechargement de la plage permettront de maintenir l'utilisation actuelle de la rivière, du plan d'eau et de la grande plage de Porto.

Le projet permettra d'éviter ou de limiter les dégâts matériels et humains des inondations causées par les épisodes de crues en évitant notamment que la rivière sorte de son lit. Il permettra aussi de lutter contre l'érosion de la grande plage de Porto et de limiter les impacts lors des épisodes de submersion marine.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à déclaration environnementale au titre des rubriques 4.1.2.0, 4.1.3.0 et 3.2.1.0 de la nomenclature des opérations soumises à déclaration au titre de la loi sur l'eau.

Le projet fera l'objet d'une évaluation des incidences sur les sites Natura 2000 qui sera jointe au dossier de déclaration loi sur l'eau conformément à l'article R. 214-32, II, 4, b.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Volume de sable curé chaque année en amont de la passerelle	2 000 m ³
Volume de sable dragué tous les 4 ans ou 5 ans (selon l'importance des inondations) en amont et en aval de la passerelle	12 000m ³

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Ota

Coordonnées géographiques¹

Long. 08° 41' 35" 11 Lat. 42° 16' 00" 04

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 08° 41' 32" 89 Lat. 42° 15' 59" 10

Point d'arrivée :

Long. 08° 41' 28" 87 Lat. 42° 15' 50" 74

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sur la commune d'Ota
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parc Naturel Régional de Corse: FR8000012 (449 474 ha)
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le golfe de Porto est inscrit sur la liste du Patrimoine Mondial de l'Humanité de l'UNESCO. Le projet est situé à proximité de la tour Génoise de Porto Ota qui est classée aux monuments historiques. Les golfes de Girolata et Porto, y compris l'île de Gargalo, ainsi que le domaine public maritime leur correspondant constituent un site naturel classé.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<p>Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?</p> <p>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La bassin du Porto de la commune d'Ota fait l'objet d'un plan de prévention des risques d'inondation (PPRI)</p> <p>Approuvé le 09/02/2004</p>
<p>Dans un site ou sur des sols pollués ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans une zone de répartition des eaux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un site inscrit ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Vallées de Porto et d'Aitone (Ota, Serriera, Marignana, Evisa), site inscrit depuis 1973 (7 190 ha)</p>
<p>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</p>	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
<p>D'un site Natura 2000 ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Site Natura 2000 de Porto/ Scandola / Revellata / Calvi / Calanches de Piana - Directive "Habitats, faune, flore" (FR9400574)</p> <p>Site Natura 2000 de Porto et presqu'île de Scandola - Directive oiseaux (FR9410023)</p>
<p>D'un site classé ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Golfes de Porto et Girolata, Calanche de Piana, Réserve naturelle de Scandola (Galéria, Osani, Serriera, Partinello, Ota, Piana), site classé depuis 1974 (11 681 ha)</p>

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La grande plage de Porto est en érosion ce qui nécessite un rechargement en sable. Les ressources naturelles utilisées sont les sables issus du dragage de l'embouchure du Porto qui est accolé à la plage. Le lit de la rivière s'obstrue régulièrement ce qui empêche le bon fonctionnement du plan d'eau et entraîne la sortie du lit de la rivière lors des épisodes de crue.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas d'espèces ou d'habitats d'intérêt communautaire à proximité directe du projet. De très petites taches de <i>Posidonia oceanica</i> , dont il faut confirmer la présence, sont indiquées à 125 mètres du projet sur les dernières biocénoses recensées. Les herbiers de <i>Cymodocea</i> et les herbiers de <i>Posidonie</i> présents dans le Golfe de Porto sont situés à plus de 400 mètres du projet.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Idem que précédemment.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Idem que précédemment
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet devrait permettre de réduire les dégâts causés par les inondations des épisodes de crue ou de submersion marine.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas soumis à des risques sanitaires car seul les sables ayant une bonne qualité chimique (concentration inférieure au seuil N1 ou S1 selon l'arrêté du 8 février 2013 complémentaire à l'arrêté du 9 août 2006) seront utilisés pour rechercher la plage.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les sables seront transportés par camion entre la zone de dragage et la plage. Ces deux zones sont distantes de quelques dizaines de mètres. Une fois déchargés sur la plage, des engins de terrassement régaleront le sable sur la plage.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La production de bruit sera minime et temporaire. De plus, les horaires de travaux seront conforme à la réglementation et ils se dérouleront en dehors de la période estivale (période de forte affluence).

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les seuls rejets engendrés par le projet seront les gaz d'échappement des engins.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux sont localisés dans un site classé. Le volume de sable apporté est cependant faible et une attention particulière sera portée sur la compatibilité granulométrique et la couleur afin de ne pas porter atteinte au paysage.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Des mesures d'évitement seront mises en place pour limiter l'impact environnemental des travaux :

- Seul le haut de la plage sera rechargé pour éviter les effets d'augmentation de la turbidité.

Des mesures de réduction seront mises en place afin de limiter l'impact des travaux sur l'environnement et la santé humaine :

- Une attention particulière sera portée sur la granulométrie et la couleur des sables afin de ne pas dégrader le paysage

- Le passage des engins sera balisé afin de limiter la divagation des camions.

- Les macrodéchets extraits de la rivière lors du dragage seront retirés et placés dans les filières de traitement adéquates.

- Si la présence des taches d'herbiers à la sortie de l'embouchure est confirmée, un géotextile sera mis en place lors du dragage.

- Seuls les sables ayant une bonne qualité chimique (teneurs inférieures aux seuils N1 et S1) seront utilisés pour recharger la plage

Un suivi bathymétrique de l'embouchure sera réalisé par l'entreprise qui réalise les travaux et un suivi du trait de côte ainsi que de la topographie de la plage sera réalisé.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet s'inscrit dans une volonté de sécurisation des biens et des personnes suite aux divers évènements de submersion marine et des crues qui ont eu lieu dans le Golfe de Porto. Le rechargement de la plage de Porto permettra aussi de lutter contre l'érosion de la plage. Le dragage de l'embouchure tous les 4 ans permettra aussi le bon fonctionnement du plan d'eau. Des études sont en cours de manière à prendre en compte l'ensemble des enjeux et d'éviter toute incidence du projet sur l'environnement ou la santé. Ces études seront intégrées au dossier de déclaration environnementale nécessaire au projet.

A la vue des études préliminaires, qui montrent que le projet ne devrait pas avoir d'incidences négatives significatives sur le milieu, et sachant que la séquence ERC est respecté, nous estimons que ce projet peut être dispensé d'étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 7: Cartographie des habitats marins situés à proximité de la zone de travaux

Annexe 8: Liste des habitats présents sur les sites Natura 2000

Annexe 9: Localisation des sites classés et des sites inscrits en Corse

Annexe 10: Suivi de l'érosion de la plage de Porto sur photos satellite

Annexe 11: Rapport d'analyse des paramètres physico-chimiques des sédiments prélevés en 2021 dans l'embouchure du Porto

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus.



Fait à

Porto

08 NOV. 2021

le,

Signature

